

Commune
 De
TORCE EN VALLEE

**Délibérations
 Du Conseil Municipal**



Date de convocation
 3 avril 2024
 Date d'affichage

L'an deux mil vingt-quatre,
 Le neuf avril, à vingt heures précises,

3 avril 2024

Le Conseil municipal légalement convoqué le trois avril deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice 15
Présents 12
Votants 12

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES; Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Denis DEBELLE; Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

Absents : Pascaline LEGENDRE; Olivier LE CORF;

Absente et excusée :

Aurélia BUTET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place

Le président a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE (CFU) 2024 - 011

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Céline MATHÉ pour la présentation du CFU.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération du 3 mai 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de Torcé-en-Vallée,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

COMMUNE DE TORCE EN VALLEE - COMMUNE DE TORCE-EN-VALLEE - CFU - 2023

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 102 916,00	1 137 895,20	2 240 813,20
	Recettes réalisées (1)	B	360 644,94	1 240 368,16	1 601 013,10
	Restes à réaliser	C	17 037,00	7 986,00	25 023,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	956 093,39	1 725 376,00	2 681 469,39
	Dépenses réalisées (1)	E	417 044,82	894 728,57	1 311 773,39
	Restes à réaliser	F	73 986,91	22 935,67	96 922,58
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-56 399,88	345 639,59	269 239,71
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-146 824,61	587 480,80	440 656,19
Soide (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-203 224,49	933 120,39	729 895,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-56 949,91	-14 949,67	-71 899,58
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-260 174,40	918 170,72	657 996,32

Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée à l'unanimité

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Torcé-en-Vallée
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son adjoint délégué pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Torcé-en-Vallée, Sarthe. The stamp contains the text 'MAIRE DE TORCE EN VALLEE', 'R.F.', and '(SARTHE)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.